



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS n°05/2025
« Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles »

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Madame Ruth Müller et Messieurs Felix Mann, Gilles Jotterand, Nicolas Walker, Pascal Stump et Adrian Marti, (Madame Anick Delay étant excusée), s'est réunie le 14 avril 2025 en présence de Madame Marie-Christine Gilliéron (syndique), Messieurs Claude Dumauthioz, Aurel Matthey, Claude-Alain Cavigioli et François Delay (municipaux), pour statuer sur le préavis municipal n°05/2025. Elle a reçu toutes les réponses à ses questions et déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Lors de ladite séance, les représentants de la Municipalité ont répondu à nos nombreuses questions adressées préalablement et nous tenons à les remercier pour leurs explications et clarifications ainsi que leur disponibilité.

La commission des finances ne s'est pas déplacée sur les lieux des futurs travaux pour son rapport.

La CoFin regrette que ces travaux ne soient pas dans le plan d'investissements et propose que les futures réfections des chemins y soient, à l'avenir, mentionnées.

Cette étape 1 des réfections a fait l'œuvre d'un appel d'offres et d'une mise en soumission selon des critères d'évaluation et de pondérations. C'est l'entreprise Gasser qui a remporté l'adjudication des travaux en toute légitimité.

Très peu de travaux peuvent être effectués par notre service technique.

Le coût pour la direction des travaux est de 12% au maximum selon une tabelle des améliorations foncières.

Les subventions de 54% sont confirmées par la DGAV et l'OFAG.

-La présence d'habitations non-agricoles sur les 2 tronçons No 223 et 224 diminue le montant des subventions.

-La demande de subventions sur le secteur forêt No 212 est en cours.

Le tableau des subventions en page 17 du préavis porte à confusion par rapport aux montants indiqués TTC et HT. Après confirmation de Mme Christine Gilliéron et M. Aurel Matthey, c'est bien un montant TTC estimé à CHF 526'070.- qui nous serait restitué pour les travaux et CHF 28'137.- TTC pour la phase préliminaire, comme rappelé en page 18.

Le coût final estimé des travaux de cette étape 1 serait de CHF 623'930.- TTC. En amortissant ce montant, selon la proposition de la Municipalité, sur 40 ans, il en résulte une charge annuelle d'environ CHF 16'000.--.



CONCLUSION

Au vu de ce qui précède la CoFin, à l'unanimité, vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis 05/2025 « **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles** » selon les conclusions de la Municipalité mentionnées dans le préavis précité.

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis municipal n° 05/2025
- Oui le rapport de la Commission ad hoc chemins et ouvrages AF
- Oui le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00 pour la réfection de chemins agricoles
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes.

Hautemorges, le 16 avril 2025

Felix Mann
(Président)

A blue ink signature of Felix Mann, which is a stylized, cursive line.

Adrian Marti
(Rapporteur)

A blue ink signature of Adrian Marti, which is a more complex, swirling cursive line.